

2019/O1/029

**REPONSE DE MME VANINA BORROMEI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. ROMAIN COLONNA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : TRENU AEREU TRA A CORSICA, A SARDEGNA, A TUSCANA.

Monsieur le Conseiller,

Le transport de passagers et de marchandises, tant maritime qu'aérien, entre la Sardaigne, la Corse et Elbe souffre d'une carence totale de l'offre tant il est vrai que ce manque n'a jamais été abordé de façon globale.

La majorité actuelle a pris la mesure des intérêts et avantages que peuvent représenter une coopération interrégionale avec nos plus proches voisins de Méditerranée notamment ceux cités dans votre question. Il s'agit néanmoins d'y répondre efficacement, en sécurisant la solution au niveau juridique et financier.

Ainsi, l'Office des Transports de la Corse (OTC) a élaboré un projet de coopération territoriale GEECCTT-ÎLES. Ce projet est financé dans le cadre du programme INTERREG « Italie-France Maritime 2014-2020 ». Nous travaillons d'ailleurs en étroite collaboration avec le service des Affaires Européennes et Internationales de la Collectivité de Corse à ce sujet.

Ce GEECCT, qui est en cours de création, aura, pour tâche principale, la recherche de financements pour la mise en place des lignes de transport maritimes et aériennes pour les passagers et les marchandises. Il a été retenu comme projet pilote par le Comité des Régions d'Europe lors de la dernière Assemblée Générale à Athènes.

Le concept de métro aérien (Trenu aereu) a émergé d'une étude conduite par l'Office des Transports de la Corse, en réponse à un besoin de transport de passagers rapide et à un coût raisonnable.

Ce concept, se base sur la nécessité de relier des points proches (nœuds secondaires) comme Ajaccio, Figari, Bastia, Cagliari, Pisa, Firenze, Olbia, Alghero... permettant de se connecter au réseau transeuropéen des transports (RTE-T) sur des nœuds primaires comme Marseille, Rome, Paris, Milan, voire au-delà.

Cette étude a été présentée à l'autorité de gestion du programme « INTERREG Italie-France Maritime ». Le Comité directeur, dont fait partie la Conseillère Exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales, a délibéré favorablement pour mettre en place un groupe de décision constitué par les autorités de Sardaigne, Corse, Toscane, Ligurie et Région-Sud (Ex PACA) qui aura la charge d'élaborer un plan conjoint des liaisons aériennes dans cette aire de coopération.

Enfin, et concomitamment, puisque vous évoquez avec insistance, le lien entre la Corse et la Sardaigne, l'OTC en partenariat avec l'assessorat aux transports de la Région Autonome de Sardaigne doit pérenniser les lignes maritimes entre nos deux îles.

Par conséquent, la ligne historique Bunifaziu/Santa-Teresa-Gallura, adaptée essentiellement aux passagers, est d'ores et déjà pérennisée depuis le 1^{er} janvier dernier sous forme d'une délégation de service public (DSP) financée sur fonds propres par la Sardaigne dans l'attente d'une recherche de financements extérieurs, pour une gestion conjointe corso-sarde.

La ligne Pruprà/Porto-Torres, plus adaptée quant à elle au transport de marchandises, a fait l'objet d'une publication de marché qui est en cours, et dont la remise des offres devrait intervenir fin avril pour une DSP qui serait provisoirement gérée par la Corse.

Tout ceci ne manquera pas, évidemment, de favoriser les échanges tant économiques que culturels, entre la Corse et la Sardaigne.